

DIRECTION FINANCES

N° 247057

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 7.10 Divers

Objet : Abrogation des arrêtés portant nomination du régisseur titulaire et des mandataires suppléants des régies de recettes : « Services publics communaux de l'animation et de la culture » et « Locations de salles et lieux communaux »

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles R.1617-1 à R.1617-18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu la délibération n° 21120714 du 07 décembre 2021 relative aux différents régimes indemnitaires des personnels de la commune tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) modifiée par délibérations n° 22032432 du 24 mars 2022, et n° 22053111 du 31 mai 2022 et n°24021310 du 13 février 2024 ;

Vu la décision n° 24D165 du 11 juillet 2024 portant création d'une régie de recettes « Culture Animation – Location de salles et lieux communaux » ;

Vu l'arrêté n° 2018 du 29 juillet 2014 portant nomination du régisseur titulaire (Mme Sylviane CASU-BARRAL) et mandataires suppléants (Mesdames Marilyne DE LESTANG et Nathalie FRITZ) de la régie « Services publics communaux de l'animation et de la culture » ;

Vu l'arrêté n° P005617 du 30 mars 2017 portant nomination du régisseur titulaire (Mme Nathalie FRITZ) et mandataires suppléants (Mesdames Marilyne DE LESTANG, Isabelle ROUBIN, Anne Marie POLOMENI et Barbara DE LESTANG) de la régie des recettes « Services publics communaux de l'animation et de la culture » ;

Vu l'arrêté n° P08017 du 20 novembre 2017 portant nomination du régisseur titulaire (Mme Christine CARDINI) et mandataires suppléants (Mesdames Sandrine RODRIGUEZ et Sylvie PERAL) de la régie des recettes « Locations de salles et lieux communaux » ;

Vu l'avis conforme du Comptable public assignataire en date du 10 juillet 2024 ;

Considérant que dans le cadre de la réorganisation interne, les régies « Services publics communaux de l'animation et de la culture » et « Locations de salles et lieux communaux » ont été regroupées par la décision n°24D0165 précitée ;

ARRÊTE :

Article 1 : Les arrêtés suivants sont abrogés :

- Arrêté n° 2018 du 29 juillet 2014 portant nomination du régisseur titulaire (Mme Sylviane CASU-BARRAL) et mandataires suppléants (Mesdames Marilyne DE LESTANG et Nathalie FRITZ) de la régie des recettes « Services publics communaux de l'animation et de la culture » ;

- Arrêté n° P005617 du 30 mars 2017 portant nomination du régisseur titulaire (Mme Nathalie FRITZ) et mandataires suppléants (Mesdames Marilyne DE LESTANG, Isabelle ROUBIN, Anne Marie POLOMENI et Barbara DE LESTANG) de la régie des recettes « Services publics communaux de l'animation et de la culture » ;
- Arrêté n° P08017 du 20 novembre 2017 portant nomination du régisseur titulaire (Mme Christine CARDINI) et mandataires suppléants (Mesdames Sandrine RODRIGUEZ et Sylvie PERAL) de la régie des recettes « Locations de salles et lieux communaux » ;

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux régisseurs titulaires, aux régisseurs suppléants (et aux sous-régisseurs, le cas échéant) desdites régies.

Article 3 : Monsieur le Maire et le Comptable Public assignataire de la commune de Marignane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Marignane, le 14 OCT. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Notifié le

**Le Maire,
Eric Le Dissès**

